



Dossier de presse • Mardi 10 janvier 2023

# Un progrès pour nos retraites : un projet juste et équilibré

## Sommaire

<b>Garder un bon système de retraites pour les années à venir .....</b>	<b>5</b>
Les décisions prévues.....	6
<b>Protéger les personnes qui ont commencé à travailler jeunes et celles qui ont des problèmes de santé .....</b>	<b>8</b>
Les décisions prévues.....	8
Si j'ai commencé à travailler avant 20 ans.....	8
Si je suis travailleur handicapé.....	9
Si je suis en situation d'invalidité.....	9
Si je suis en situation d'inaptitude au travail.....	9
<b>Protéger les personnes qui font des métiers difficiles.....</b>	<b>10</b>
Les décisions prévues.....	12
<b>Faire évoluer les retraites pour tout le monde.....</b>	<b>13</b>
Les décisions prévues.....	14
<b>Garantir une meilleure retraite pour les personnes qui gagnent peu d'argent .....</b>	<b>16</b>
Les décisions prévues.....	16

**Valoriser le travail des seniors..... 18**

Les décisions prévues..... 18

**Si vous voulez plus d'informations ..... 20**

Quand nous avons travaillé pendant de nombreuses années,  
nous avons le droit :

- de nous arrêter de travailler
- de recevoir de l'argent.

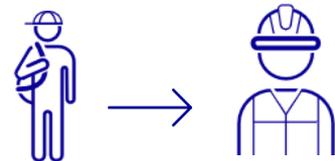
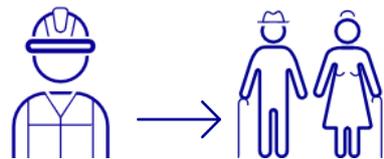
C'est ce qu'on appelle **la retraite**.



Le Président de la République, Emmanuel Macron,  
a promis d'améliorer le fonctionnement des retraites.

Le système français des retraites  
fonctionne de la façon suivante :

- les personnes qui travaillent en ce moment  
paient la retraite  
des personnes qui ne travaillent plus
- les jeunes qui travailleront dans les prochaines années  
paieront la retraite des personnes  
qui travaillent aujourd'hui



C'est ce qu'on appelle  
un **système de retraites par répartition**.

Pour garder ce système de retraites,  
il faut modifier ses règles de fonctionnement.

Pour réfléchir à un nouveau fonctionnement des retraites,  
le Gouvernement a rencontré :

- les syndicats qui défendent les travailleurs
- les représentants des patrons
- les représentants des partis politiques  
à l'Assemblée nationale et au Sénat.

On les appelle des groupes parlementaires.

Grâce à ces rencontres, le Gouvernement  
a amélioré son projet sur les retraites.



## Garder un bon système de retraites pour les années à venir

Chaque mois, les personnes qui travaillent  
paient des cotisations sociales.

Une partie de ces cotisations sert à payer les retraites.

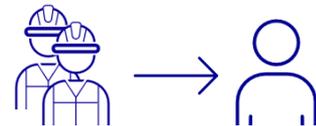
On appelle cela des **cotisations retraite**.

Il y a 50 ans, il y avait 3 travailleurs  
pour payer les cotisations d'1 retraité.

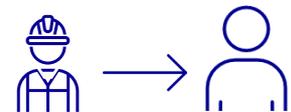


Il y avait donc beaucoup d'argent.

Aujourd'hui, il y a moins de 2 travailleurs  
pour payer les cotisations d' 1 retraité.



Le Gouvernement prévoit  
qu'il y aura encore moins de travailleurs  
pour payer les **cotisations retraites**  
dans les prochaines années.



Il y a de plus en plus de personnes retraitées.

Si on ne change rien,  
les cotisations des travailleurs ne suffiront pas à  
payer les retraites.

Le système des retraites va manquer d'argent  
dans les prochaines années .

On dit qu'il va être **en déficit**.

Si le déficit est trop grand,  
les personnes à la retraite auront moins d'argent.  
La solution est que chaque personne  
travaille plus longtemps.



En travaillant plus longtemps,  
les travailleurs paieront plus de **cotisations retraite**.  
Les personnes à la retraite continueront à avoir de l'argent .

### Les décisions prévues



Aujourd'hui, si j'ai 62 ans,  
je peux partir à la retraite.  
C'est ce qu'on appelle  
**l'âge légal de départ à la retraite**.

Le projet de loi sur les retraites prévoit  
de reculer **l'âge légal de départ à la retraite** :  
il va passer petit à petit à 64 ans.



Cette augmentation de **l'âge légal de départ à la retraite**  
se fera entre le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et 2030.



La durée du travail augmente petit à petit.

À partir de 2027, il faudra travailler pendant 43 ans pour avoir droit à une retraite complète.

On appelle cela une **retraite à taux plein**.



Par exemple :

- Si je commence à travailler à 20 ans, je devrai travailler jusqu'à 63 ans.
- Si je commence à travailler à 21 ans, je devrai travailler jusqu'à 64 ans.

A partir de l'âge de 67 ans, j'ai le droit d'avoir une **retraite à taux plein**, même si j'ai travaillé moins de 43 ans.



**En résumé :**

- **À partir de 2027**, je devrai travailler pendant au moins **43 ans** pour avoir une retraite complète.
- **À partir de 2030**, je devrai travailler jusqu'à **64 ans minimum** pour pouvoir partir à la retraite.
- Je peux avoir une retraite complète à l'âge **de 67 ans** maximum.

## Protéger les personnes qui ont commencé à travailler jeunes et celles qui ont des problèmes de santé

La réforme des retraites doit protéger :

- les personnes qui ont commencé à travailler jeunes
- les personnes qui ont travaillé pendant longtemps
- les personnes avec des problèmes de santé qui les empêchent de travailler, par exemple des personnes handicapées ou des personnes qui attrapent une maladie



### Les décisions prévues



#### Si j'ai commencé à travailler avant 20 ans

je peux partir à la retraite avant l'âge de 64 ans.

J'ai commencé à travailler :	Je peux partir à la retraite à :
Avant 16 ans	58 ans
Entre 16 et 18 ans	60 ans
Entre 18 et 20 ans	62 ans

Si je suis travailleur handicapé,

je peux avoir ma retraite complète  
à partir de 55 ans.



Si je suis en situation d'invalidité,

c'est-à-dire que je ne peux plus travailler  
à cause d'un accident par exemple,  
je peux avoir ma retraite complète  
à partir de 62 ans.



Si je suis en situation d'inaptitude au travail,

c'est-à-dire que ma santé  
ne me permet plus d'occuper un emploi,  
je peux avoir ma retraite complète  
à partir de 62 ans.

Dans certains cas,

je peux partir à la retraite 2 ans plus tôt  
que **l'âge légal de départ à la retraite** :

- si j'ai un accident du travail,
- si j'ai une maladie professionnelle,  
c'est-à-dire une maladie liée à mon travail,  
comme de l'asthme attrapé à cause de mon travail



## Protéger les personnes qui font des métiers difficiles

Certains métiers sont très difficiles, par exemple :

- des métiers qui fatiguent beaucoup le corps, comme les métiers où il faut porter des objets très lourds, par exemple les ouvriers
- des métiers qui font faire le même geste durant tout le temps de travail, comme mettre des articles dans des rayons de supermarché : on se baisse, on porte, on pose dans un rayon et on recommence ces mêmes gestes toute la journée.



Dans ces métiers, le travailleur peut développer par exemple des **Troubles Musculo-Squelettiques** ou **TMS**.

Les **TMS** provoquent des douleurs au niveau des articulations, des muscles ou des tendons.



On parle de **pénibilité au travail** ou **d'usure professionnelle**.

Le Gouvernement veut protéger les travailleurs pour qu'ils restent en bonne santé et continuent à travailler.

Le Gouvernement veut réfléchir avec les syndicats et les patrons pour trouver des solutions dans le cas des métiers difficiles.

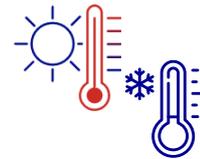


Les personnes qui sont usées par le travail doivent pouvoir :

- changer pour avoir un métier moins pénible,  
on parle alors de reconversion professionnelle,
- partir à la retraite à 62 ans.

Il existe plusieurs risques pour la santé  
des travailleurs. Par exemple :

- le travail dans un bruit fort pendant longtemps,  
par exemple le travail avec un marteau-piqueur
- le travail de nuit
- le travail lorsqu'il fait plus de 30 degrés,  
ou quand il fait moins de 5 degrés  
par exemple les ouvriers du bâtiment qui travaillent dehors .



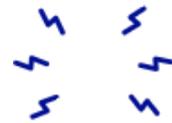
Tous ces risques pour la santé peuvent être surveillés  
dans un **compte professionnel de prévention**.

Ce **compte professionnel de prévention** donne  
des droits aux travailleurs  
pour partir à la retraite à 62 ans.

## Les décisions prévues



- Chaque année, 60 000 travailleurs de plus auront droit à un **compte professionnel de prévention**, par exemple quand ils font du travail de nuit.
- Le **compte professionnel de prévention** permettra de payer une formation pour faire un nouveau métier, moins difficile.
- Le Gouvernement donnera 1 milliard d'euros pour :
  - mieux connaître les métiers difficiles, dans lesquels on porte des objets lourds ou dans lesquels il y a beaucoup de vibrations comme certains métiers du transport
  - protéger au maximum les travailleurs,
  - aider les travailleurs qui risquent d'avoir un problème de santé à faire un autre métier moins difficile.
- Un suivi médical plus important sera fait pour les travailleurs qui font des métiers difficiles. Grâce à ce suivi médical, les entreprises pourront :
  - mieux protéger les travailleurs,
  - voir si un travailleur doit partir à la retraite à 62 ans parce qu'il ne peut plus faire son métier.



## Faire évoluer les retraites pour tout le monde

Tout le monde doit travailler un peu plus longtemps pour garder notre système de retraites :



- les salariés des entreprises
- les travailleurs indépendants, comme les médecins ou les artisans
- les personnes qui travaillent dans la fonction publique, par exemple dans les hôpitaux, les mairies...
- les travailleurs avec des accords de retraite spéciaux, comme à la Banque de France. On appelle cela **les régimes spéciaux**.



La façon de calculer la retraite dans la fonction publique ne changera pas.

Le calcul des **cotisations retraite** sera simplifié pour les travailleurs indépendants.

## Les décisions prévues



- Les régimes spéciaux sont supprimés pour les nouveaux travailleurs

Certains établissements ont des **régimes spéciaux** de retraite.

Par exemple :

- la Banque de France
- la RATP qui s'occupe du métro parisien
- les entreprises de l'électricité et du gaz comme EDF



Les régimes spéciaux permettent aux travailleurs de partir plus tôt à la retraite.

Avec la réforme des retraites, les nouveaux travailleurs dans ces établissements n'auront plus droit aux **régimes spéciaux** de retraite.

- La retraite progressive est possible pour les fonctionnaires qui travaillent par exemple dans les ministères, les mairies, les écoles, les hôpitaux...

Comme dans les entreprises privées, les fonctionnaires pourront arrêter de travailler petit à petit à partir de 62 ans.

C'est ce qu'on appelle la **retraite progressive**.

- Certains fonctionnaires peuvent partir plus tôt à la retraite parce qu'ils font des métiers :
  - plus risqués
  - qui ont des obligations particulières par exemple dans les horaires ou les lieux de travail.

Ce sont des métiers comme :

- policier
- militaire
- contrôleur aérien



Ces fonctionnaires partiront à la retraite

2 ans plus tard, c'est-à-dire :

- à 54 ans pour ceux qui partaient à la retraite à 52 ans,
- à 59 ans pour ceux qui partaient à la retraite à 57 ans.

- Les personnes qui travaillent dans les hôpitaux et dans les établissements médico-sociaux auront un suivi médical plus important.



Les hôpitaux et les établissements médico-sociaux, comme des maisons de retraite, pourront mieux protéger la santé des personnels.

- Le calcul des cotisations retraite est simplifié pour les travailleurs indépendants

Les droits à la retraite des travailleurs indépendants par exemple les artisans, les chauffeurs de taxis ou les notaires seront :

- plus simples
- mieux calculés



## Garantir une meilleure retraite pour les personnes qui gagnent peu d'argent

Certaines personnes ont une retraite très faible parce que :

- leur salaire était faible durant toute leur vie
- elles n'ont pas travaillé tout le temps, par exemple les femmes qui ont eu des enfants.

La réforme des retraites va permettre d'augmenter le minimum de retraite.



### Les décisions prévues

- Le minimum de pension de retraite pour une personne avec tous ses droits augmentera de 100 euros par mois.  
Une personne qui a touché chaque mois le salaire minimum qu'on appelle le SMIC durant toute sa vie professionnelle touchera environ 1 200 euros bruts par mois.



- Les jours de congé pris pour la naissance d'un enfant, qu'on appelle le **congé parental** compteront pour le calcul de la retraite dans les cas suivants :
  - lorsqu'une personne a commencé à travailler avant 20 ans, c'est ce qu'on appelle une carrière longue,
  - lorsqu'une personne a travaillé au moins 30 ans.

- Certaines personnes travaillent moins pour s'occuper de leur parent ou de leur enfant en difficulté.  
On les appelle les aidants familiaux.



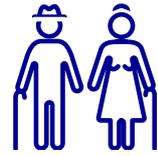
Le temps passé par ces personnes pour s'occuper de leur parent ou de leur enfant comptera pour le calcul de la retraite.

## Valoriser le travail des seniors

On appelle les seniors

les personnes qui ont entre 60 et 64 ans.

Les seniors ont des difficultés à retrouver un travail lorsqu'elles sont au chômage.



Il faut aider les seniors

à travailler dans les entreprises.

### Les décisions prévues



- Les entreprises devront compter le nombre de seniors qui travaillent dans leurs établissements.  
C'est ce qu'on appelle un **index seniors**.
- Le Gouvernement va réfléchir à la création d'un **Compte Épargne-Temps Universel**, ou CETU.  
Le CETU permettra aux travailleurs d'avoir des jours de congé pour faire un projet personnel.



La **retraite progressive** permet  
de travailler à temps partiel  
et de toucher une partie de sa pension  
avant **l'âge légal de départ à la retraite**.



Ce système de retraite progressive  
pourra évoluer :

- il concernera aussi les personnes  
qui travaillent dans la fonction publique,
- il donnera plus de droits  
aux personnes retraitées  
qui travaillent.

## Si vous voulez plus d'informations

### Cabinet d'Élisabeth Borne, Première ministre

Vous pouvez appeler le 01 42 75 50 78/79



Vous pouvez envoyer un mail à [communication@pm.gouv.fr](mailto:communication@pm.gouv.fr)



### Cabinet d'Olivier Dussopt, ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion

Vous pouvez appeler le 01 49 55 31 27



Vous pouvez envoyer un mail à [sec.presse.cabtravail@cab.travail.gouv.fr](mailto:sec.presse.cabtravail@cab.travail.gouv.fr)



Ce document accessible à tous a été transcrit par [Com'access](#) avec la méthode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site : [www.inclusion-europe.eu/easy-to-read](http://www.inclusion-europe.eu/easy-to-read)

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Les pictogrammes sont tirés d'une banque d'images libres de droit ©Flaticon

Nous remercions vivement Gauthier, Virginie, Gilles, Eleonore, Océane et Alexis de l'Association Down Up à Arras et Audrey Coudouel de l'association Trisomie 21 Rhône et Métropole de Lyon pour la relecture et la validation du document.